



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois – Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne – Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 18 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

17-140

OBJET : Budget principal – Décision modificative n°2 de l'exercice 2017

Membres en exercice	90
Présents titulaires	73
Représentés	13
Absents	4

Votants	86
Abstention	0
Suffrages exprimés	86
Pour	86
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Thierry BARNOYER, Patrick BEAUDOUIN, Jean-Philippe BEGAT, Éric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Chantal CANALES, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Nicolas CLODONG, François COCQ, Thierry COUSIN, Florence CROCHETON, Alain DEGRASSAT, Pierre-Michel DELECROIX, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, René GAILLARD, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Pierre GUILLARD, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Laurent LAFON, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques JP MARTIN, Pascale MARTINEAU, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary-France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Alain PAVIE, Vincent PINEL, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Germain ROESCH, Christel ROYER, Christine RYNINE, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Virginie TOLLARD, Annie TRICOCHÉ, Jacqueline VISCARDI, Valérie ZELIOLI

Représentés :

Dominique ADENOT représenté par Christian FAUTRE, Jacques Alain BENISTI représenté par Michel OUDINET, Adrien CAILLEREZ représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Isabelle DALLEAU représentée par Jean-Pierre SPILBAUER, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Carole DRAI représentée par Nicole CERCLEY, Monique FACCHINI représentée par Catherine CHETARD, Marie KENNEDY représentée par Valérie ZELIOLI, Gérard LAMBERT représenté par Jean-Jacques GUIGNARD, Marie-Hélène MAGNE représentée par Hervé GICQUEL, Catherine PRIMEVERT représentée par Mary-France PARRAIN, Sylvie TRICOT-DEVERT représentée par Yoann RISPAL, Pascale TRIMBACH représentée par Florence CROCHETON

Absents :

Christian CAMBON, Nassim LACHELACHE, Régis PIO, Jean-François VOGUET

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20180108-D17-140a-DE
Date de télétransmission : 08/01/2018
Date de réception préfecture : 08/01/2018

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2017

OBJET : Budget principal – Décision modificative n°2 de l'exercice 2017

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

VU le budget primitif de l'exercice 2017 du budget principal approuvé par délibération du Conseil de Territoire du 20 mars 2017,

VU la décision modificative n°1 de l'exercice 2017 du budget principal approuvée par délibération du Conseil de Territoire du 26 juin 2017,

VU le budget supplémentaire de l'exercice 2017 du budget principal approuvé par délibération du Conseil de Territoire du 25 septembre 2017,

VU le projet de décision modificative n°2 de l'exercice 2017 du budget principal présenté par Monsieur le Président,

VU l'avis favorable du Bureau de territoire en date du 11 décembre 2017,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 11 décembre 2017,

DELIBERE

Article 1

Approuve la décision modificative n°2 du budget principal de l'exercice 2017 dont les crédits budgétaires ont été votés par chapitre selon une présentation par nature et section par section et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

* Section de fonctionnement.....	2 672 786,32 €
* Section d'investissement.....	45 780,00 €
Total Décision Modificative n°2	2 718 566,32 €

Article 2

Approuve le versement de la subvention de fonctionnement inscrite en dépense nouvelle et figurant dans l'état de répartition des crédits de subventions (annexe budgétaire IV-B1.7) pour l'exercice 2017 modifié comme suit :

Article 6574

Subvention 2017 à l'association Réseau et Entreprendre5 000,00 €

Subvention de fonctionnement attribuée en DM2 2017

Accusé de réception ~~5 000,00 €~~
094-200057941-20180108-D17-140a-DE
Date de télétransmission : 08/01/2018
Date de réception préfecture : 08/01/2018

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.


Le Président,

Jacques JP MARTIN

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20180108-D17-140a-DE
Date de télétransmission : 08/01/2018
Date de réception préfecture : 08/01/2018